

La semaine sans pesticides

Partout en Wallonie et à Bruxelles, découvrez les alternatives aux pesticides

20>30 Mars 2014

Partout en Wallonie et à Bruxelles

Forum GD

Des nouvelles du Pôle

- Le Pôle s'agrandit
- Nos prochaines formations

Articles

- Des facilitateurs "pesticides" pour vous aider
- La mutualisation des outils de désherbage alternatif
- Agenda de la Semaine Sans Pesticides et autres évènements

Zoom sur ...

... la GD et le "zéro pesticide" en Flandre

Bonne lecture !

Des nouvelles du Pôle GD ...

Le Pôle GD s'agrandit

En ce début d'année 2014, le Pôle GD double son personnel et comptera bientôt 6 employés, afin de mieux aider les services publics dans leur démarche de GD, en général, et de réduction des pesticides, en particulier.

Il y a Anne Fréson, tout d'abord, qui reprend dès maintenant en charge la gestion administrative de l'asbl et l'organisation de nos formations, colloques, ... Anne-Laure assurera donc exclusivement, à l'avenir, la gestion des outils de communication de l'asbl.

Par ailleurs, le Pôle GD a été choisi par la Wallonie pour la mission "facilitateur zéro pesticide", prévue par la mesure Wal 5.5 du Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP). Deux facilitateurs vont donc venir renforcer l'équipe des chargés de missions du Pôle GD. Ceux-ci seront notamment chargés d'aider les communes à réaliser leur plan de réduction des pesticides ([voir notre article page 2](#)).

L'année 2014 promet donc d'être riche en activités pour l'asbl !

Nos prochaines formations

Retrouvez ci-dessous les prochaines formations programmées par le Pôle GD :

- * **Prairies fleuries et fleurissement différencié** : les 19 et 20 mai, à Namur
- * **Les arbustes : gestion et taille** : le 10 juin, à Namur
- * **Fauchage tardif et gestion écologique des gazons** : le 17 juin, à Namur

Des facilitateurs "pesticides" pour vous aider

Prévus dans le Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP), les facilitateurs ont pour mission d'aider les administrations publiques à atteindre les objectifs fixés par le nouveau décret du 10/07/2013, à savoir le "zéro pesticide" d'ici le 1er juin 2019.

Ces facilitateurs, au nombre de deux, doivent intégrer prochainement l'équipe du Pôle GD. Si le Pôle GD joue déjà en quelque sorte le rôle de facilitateur par rapport à la réduction des pesticides, son personnel reste insuffisant pour répondre à la demande croissante des communes. Une aide personnalisée, tenant compte des caractéristiques de la commune et de son utilisation actuelle des pesticides, était donc souhaitable. C'est pourquoi nous avons sollicité la Wallonie pour obtenir ce complément de personnel.

Qu'est-il prévu prochainement dans le cadre de cette réduction des pesticides ?

- * Des séances de démonstrations de matériel de désherbage alternatif. Actuellement 3 séances sont prévues entre avril et juin à différents endroits de Wallonie (les dates et lieux ne sont pas encore fixés),
- * Une aide pour la réalisation du plan de réduction des pesticides,
- * L'organisation de tables rondes techniques,
- * Le développement d'outils d'aide à la décision pour le choix des techniques alternatives (préventives ou curatives) aux pesticides.

Petit rappel de vos obligations à partir du 1er juin 2014

Pour pouvoir utiliser des pesticides durant la période de transition (du 1er juin 2014 au 31 mai 2019), la commune doit réaliser un plan de réduction des pesticides. Ce plan ne doit pas être introduit auprès de l'Administration wallonne, mais, en cas de contrôle, la commune doit pouvoir le mettre à disposition des agents de

contrôle du SPW et montrer qu'elle a établi un planning pour atteindre les différents niveaux présentés dans ce plan. Au cours de la période de transition, la commune doit effectuer régulièrement (au moins une fois par an) un état d'avancement de la mise en œuvre de son plan de réduction.

Ce qui veut dire qu'à **partir du 1er juin 2014**, la commune doit posséder :

1. Un inventaire des espaces publics sur lesquels des pesticides sont appliqués et sur lesquels une technique de désherbage/lutte contre les ravageurs (chimique, thermique, mécanique ou manuelle) est appliquée. Les informations minimales devant être reprises dans l'inventaire sont consultables sur le site internet <http://environnement.wallonie.be/pesticides>.
2. Un plan dégressif, établi sous forme de planning, dans lequel les gestionnaires d'espaces publics définissent les objectifs progressifs qu'ils se fixent et les dates auxquelles ces objectifs seront atteints. Les différentes étapes de ce plan dégressif sont les suivantes :

* 1^{er} niveau :

- réduction de 25% de la superficie des terrains revêtus non cultivables (TRNC¹) non reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales et ne bordant pas des eaux de surface, sur laquelle des pesticides sont appliqués par rapport à la surface traitée au cours de l'année précédant l'élaboration du plan ;
- définition des seuils de tolérance aux adventices pour les différents espaces publics qui sont repris dans l'inventaire.

* 2^{ème} niveau :

- réduction de 50% de la superficie des TRNC non reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales et ne bordant pas des eaux de surface sur laquelle des pesticides sont appliqués par rapport à la surface traitée au cours de l'année précédant l'élaboration du plan ;

¹ TRNC : surface pavée, recouverte de dolomie, gravier, pavé drainant, ...



- réduction de 50% des traitements phytopharmaceutiques (PPP) pour l'entretien des terrains de sport communaux par rapport aux quantités appliquées au cours de l'année précédant l'élaboration du plan ;

- réduction de 50% des surfaces sur lesquelles des pesticides sont appliqués en vue de la protection et de l'entretien des plantes ornementales annuelles ou vivaces non ligneuses par rapport à la surface traitée au cours de l'année précédant l'élaboration du plan ;

- classement des espaces publics suivant les moyens de traitement employés (toutes techniques confondues : chimique, thermique, mécanique, manuelle) ;

* 3^{ème} niveau :

- réduction de 75% de la superficie des TRNC non reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales et ne bordant pas des eaux de surface sur laquelle des pesticides sont appliqués par rapport à la surface traitée au cours de l'année précédant l'élaboration du plan ;

- réduction de 75% de tous les traitements PPP pour l'entretien des terrains de sport communaux (par rapport aux quantités appliquées au cours de l'année précédant l'élaboration du plan) ;

- absence d'application de pesticides sur des plantes ornementales ligneuses ;

- absence d'application de pesticides sur les plantes ornementales annuelles ou vivaces non ligneuses.

* Le 4^{ème} niveau consiste à ne plus utiliser de pesticides ("zéro pesticide") sur l'ensemble des espaces publics, pour le 31 mai 2019 au plus tard.

Remarque : la réalisation d'un niveau n'est pas liée à une année. Au gestionnaire d'identifier le temps nécessaire pour atteindre les différents niveaux.

Il est également prévu que la commune qui utilise encore des pesticides après le 1er juin 2014 :

* tienne à jour un registre d'utilisation des pesticides (un modèle est également disponible sur le site internet repris ci-dessus) ;

* respecte les bonnes pratiques phytosanitaires ;

* respecte la législation relative à l'application, au stockage et à la manipulation des PPP.

Sans oublier qu'à partir du 25 novembre 2015, tout utilisateur professionnel de PPP devra posséder une phytolice (P1 ou P2). Pour plus d'informations, consultez le site internet www.phytolice.be.

La mutualisation des outils de désherbage alternatif

Compte-rendu d'une action de location et prêt de machines de désherbage sur l'ensemble des communes du GAL²

Chantal Courard, chargée de mission au GAL Pays des Condruses

Le Gal Pays des Condruses a organisé, entre le 21 octobre et le 7 novembre 2013, 3 semaines de test de location et prêt de machines de désherbage. Notre objectif était d'apporter une réponse concrète à un problème et besoin des communes en matière de désherbage.



© GAL Pays des Condruses

Il y a urgence de la démarche puisqu'une nouvelle législation est applicable dès le 1er juin 2014.

² Cette action a fait l'objet d'un reportage du Pôle GD dont la sortie est prévue prochainement.



A partir de cette date, l'application de produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics ne sera plus autorisée que moyennant le respect d'un certain nombre de conditions et jusqu'au 31 mai 2019.

La demande de mutualisation des outils de désherbage émane d'une commune de notre GAL.

Le choix de la location de la machine à mousse était une demande des 7 communes. L'air chaud était déjà présent sur le territoire, la commune d'Anthisnes ayant déjà fait l'acquisition d'un désherbeur air chaud.

Nous souhaitons tester plusieurs systèmes de désherbage et comparer leur utilisation sur différentes surfaces (cimetière, lieux publics, bords de routes, ...).



En termes de logistique, nous avons proposé 2 jours par commune et par machine. La responsabilisation des équipes dans l'échange de matériel nous a permis de valoriser au mieux ces 3 semaines avec un minimum de problèmes techniques.

L'objectif de l'action était de s'approprier les outils et diminuer la résistance aux nouvelles pratiques. Nos premières observations nous amènent à penser qu'aucun modèle n'est totalement polyvalent.

Chaque machine est optimale en termes de coût et de temps de travail pour une gamme limitée de revêtements.

Notre démarche permet aussi à chaque commune de tester la mise en place du désherbage alternatif, au même titre que la gestion différenciée, en fonction de ses effectifs.

Notre projet touche des aspects techniques, logistiques, mais aussi humains. Sans la collaboration de toutes les équipes et des échevins, cette action n'aurait en effet pas pu se dérouler dans de bonnes conditions.

Notre évaluation à 7 communes nous amène aux conclusions suivantes :

- * Pour aller plus loin dans la démarche, il est nécessaire d'avoir une réflexion sur la structure de gestion. Le **projet Reddi** permet à des agences conseils d'accompagner la création d'entreprises d'économie sociale dans les niches liées au développement durable. Notre réflexion avance en ce sens.
- * Le désherbage en automne est préventif. Une nouvelle location au printemps est souhaitée par certaines de nos communes.

Affaire à suivre, donc.



Agenda de la Semaine sans Pesticides

Retrouvez ci-dessous une liste d'évènements, proposés notamment aux professionnels, dans le cadre de la Semaine Sans Pesticides. Cliquez sur le lien en [bleu](#) pour accéder à toutes les informations sur chaque évènement.

- * le 27 mars, Parc de Mariemont : [Matinée d'échanges/démonstration "Gérer les espaces verts sans pesticides"](#) (avec le Pôle GD)
- * le 22 mars, Nivelles : [Nivelles présente son plan de GD et ses alternatives au désherbage chimique](#)
- * le 22 mars, Loncin : [Conférence et animation "Faut-il tolérer les 'mauvaises herbes' dans notre commune et chez nous ?"](#) (suite à un problème de redirection du lien, nous vous faisons passer par la liste des activités du 22 mars en province de Liège)
- * le 23 mars, Céroux : [Visite d'une pépinière sans pesticide](#)
- * le 24 mars, Anderlecht : [Conférence de presse "Un plan de gestion écologique pour le cimetière du Vogelzang"](#)
- * le 25 mars, Beaufays : [Conférence "La gestion différenciée des espaces verts et des jardins, on a tous à y gagner"](#)
- * le 27 mars, Beauraing : [Conférence du CR phyto "Les dangers liés à l'utilisation des pesticides"](#)
- * le 28 mars, Ecaussinnes : [Visite du Service Travaux "Gestion communale - alternatives aux pesticides" + "Compostage et lombricompostage"](#)

Autres évènements

- * le 15 mai, à Namur : Colloque "Plan Maya et gestion différenciée"
- * [Appel à projet "Vis mon Village"](#) : clôture des candidatures le 9 avril 2014.

Zoom sur la GD et le "zéro pesticide"...

... en Flandre

Au-delà de la frontière linguistique, les communes ont à peu près les mêmes préoccupations qu'en Wallonie en matière de gestion des espaces publics. Sauf que, pour elles, l'objectif zéro pesticide n'est pas pour juin 2019 mais pour janvier 2015 ! Comment s'y prennent-elles ? Quelles techniques utilisent-elles ? Pratiquent-elles une gestion différenciée pour atteindre cet objectif ? Où en sont-elles aujourd'hui ? Autant de questions auxquelles nous avons tenté de répondre.

En 2004, la Flandre est entrée dans une période de transition : les communes flamandes ont alors eu le choix entre arrêter immédiatement l'utilisation de pesticides, ou bien entamer un plan de réduction, dans lequel l'utilisation de pesticides doit être dûment justifiée, avec pour échéance le zéro pesticide en janvier 2015. Avec pour slogan "**Zonder is gezonder**" – comprenez "Sans (pesticide) c'est plus sain" –, la VMM (Société flamande de l'environnement) a publié un document de travail afin d'aider les communes à dresser leur plan de réduction. Dans ce "**draaiboek**" il est recommandé d'agir sur cinq niveaux :

- * sensibilisation des acteurs concernés par la gestion et la conception des espaces publics
- * sensibilisation du grand public
- * évaluation des risques (pour l'utilisation d'herbicides)
- * entretien des terrains revêtus
- * gestion des zones vertes



Notons que le gouvernement propose une aide financière aux communes qui développent une communication vers le grand public, visant à réduire l'utilisation de pesticides dans les jardins.

Le terme de gestion différenciée semble ne pas s'être répandu parmi les néerlandophones. Pourtant, on constate de nombreuses convergences entre les principes appliqués par les gestionnaires flamands et la GD. En effet, dans le "draaiboek" pour atteindre le zéro pesticide, les communes sont invitées à établir un inventaire et une classification des espaces publics. Les communes ont dû fournir au gouvernement un plan de réduction, où sont décrites les étapes successives pour abandonner les pesticides et les solutions envisagées : rénovation du revêtement, changement de revêtement, tolérance à la végétation spontanée, prévention du désherbage, désherbage mécanique, ...

Pour la gestion des zones vertes, les communes sont encouragées à appliquer une gestion écologique car, dans un contexte de zéro pesticide, ce type de gestion est plus facile et moins chère. Pour aller vers une gestion plus écologique, le concept de **gestion harmonique des parcs et autres "zones vertes"** est mis en avant. Celui-ci prône un équilibre harmonieux entre l'homme et la nature. Autrement dit, il vise à concilier les attentes sociales avec les enjeux environnementaux relatifs à ces espaces verts, ce qui n'est pas sans rappeler le principe de gestion différenciée ! Mais, à la différence de la GD, la gestion harmonique se met en place à l'échelle d'un espace (un parc, un square, ...) et non de la commune entière.

Depuis 2004, 13 communes flamandes (sur 308) ont abandonné les pesticides, parmi lesquelles Hasselt et Gand, mais aussi des communes moins peuplées telles que Schelle, Drogenbos ou Horebeke.

Lors d'un colloque organisé fin 2012, organisé par le l'Université de Gand et le Centre de Recherches Routières, le chef du service technique de Retie (11.000 hab.), Bart Sneyers, a exposé l'approche

de gestion de sa commune, en zéro pesticide depuis 2004. Il a expliqué que les services communaux ont investi dans une balayeuse pour le désherbage préventif, dans un tracteur équipé d'une brosse de désherbage, ainsi que dans des outils de désherbage manuel. L'équipe d'entretien a également été renforcée par des étudiants jobistes en été et du personnel permanent. Des entreprises sous-traitantes complètent le travail en désherbant mécaniquement les places et les rues. Dans les zones vertes, les plantations ont été adaptées de manière à réduire l'entretien, grâce à l'utilisation de paillage, de plantes couvre-sols, ... La commune s'attache également à concevoir de nouveaux espaces gérables sans pesticide, lors de la construction de nouveaux lotissements, par exemple. Le nombre de joints est limité en privilégiant les revêtements d'un seul tenant, pour les pistes cyclables et les caniveaux. Des seuils de tolérance à la végétation spontanée différents ont été attribués aux espaces, ce qui implique des efforts de désherbage différents. Par exemple, le centre-ville est un des espaces les plus souvent désherbés. Enfin, la commune s'attache à faire comprendre aux citoyens que pendant les périodes de pic, les mauvaises herbes ne peuvent être éliminées partout en même temps.

Les communes peuvent également bénéficier de l'aide de la **VVOG, l'Association flamande pour les espaces verts**. Celle-ci organise pour ses membres des journées d'étude, des démonstrations de machines de désherbage alternatif, des ateliers, des excursions (en 2012 par exemple: visite d'une dizaine de "cimetières verts"), des formations (par exemple sur comment couvrir le sol), ...

Par ailleurs, chaque année depuis 1979, la VVOG organise le concours "**Groene Lente**", qui récompense des communes exemplaires en matière d'aménagement d'espaces verts. L'édition 2013 du concours comprenait pour la première fois une catégorie "Zonder is gezonder" : le meilleur projet d'espace géré

Groene Lente
de beste groenrealisaties van 2013



Cimetière Gand



sans pesticide. Cette partie du concours était d'ailleurs organisée en collaboration avec la **Vlaams Milieumaatschappij (VMM)**, la structure chargée de coordonner la réduction des pesticides dans les communes. Parmi les lauréats dans cette catégorie, on trouve le cimetière communal d'Ostende, où les plantations ont été refaites en utilisant des plantes vivaces et des couvre-sols. Les sentiers en stabilisé y seront prochainement enherbés et la dolomie sera remplacée par du sedum couvre-sol. Dixmude a également été récompensée pour le réaménagement de sa Schooplein (Place d'École ; **voir photos** ; **télécharger le document**). Une des particularités de ce projet est que les joints entre les pavés ont été comblés à l'aide d'un polymère élastique. L'espace appelé "De Koude Keuken" à Bruges figurait aussi parmi les finalistes. Le jury a apprécié l'aménagement de cet espace respectant les principes de la gestion harmonique, faisant la part belle à la biodiversité, et géré de manière très écologique.

Ces communes flamandes, et bien d'autres encore, semblent donc en bonne voie pour leur objectif zéro pesticide en janvier 2015. Un bilan régional sera prochainement publié sur le site [zonder is gezonder](http://zonderisgezonder.be).

L'Actu Pôle GD Pôle wallon de Gestion Différenciée

Mundo-N
Rue Nanon, 98
5000 Namur

www.gestiondifferenciee.be

frederic@gestiondifferenciee.be - 0470 99 03 19
valerie@gestiondifferenciee.be - 0470 99 03 20
anne-laure@gestiondifferenciee.be
anne@gestiondifferenciee.be - 0470 40 31 91

mars 2014

Avec le soutien de



Wallonie



7

